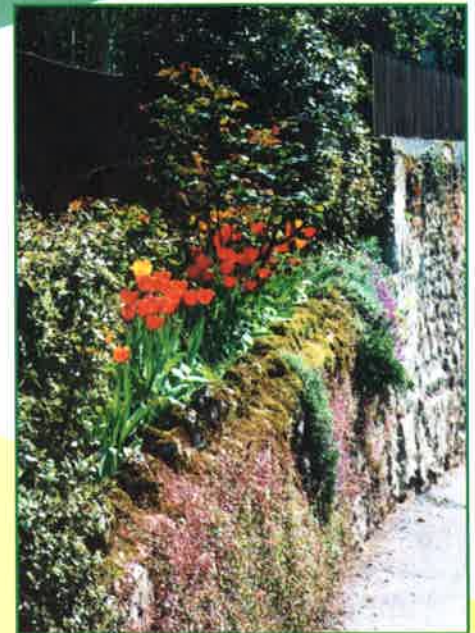


Bulletin municipal de **Clairoix**



Éditorial du Maire

«Il nous faut préparer le futur financier avec beaucoup de lucidité...»



Le printemps est une période propice aux nouveaux projets ou, au moins, aux bonnes résolutions.

En tant qu'élus responsables, nous nous devons de prendre plus que de bonnes résolutions. Il nous faut décider ce qui nous paraît être le plus favorable pour le devenir de notre commune.

Nous devons poursuivre nos efforts, notamment sur l'environnement, l'amélioration du cadre de vie et l'insécurité. Parmi ces problèmes hérités, il nous faut régler celui des déchets.

Nul besoin d'être grand clerc pour savoir que ce problème complexe, dont on parle et dont on parlera encore beaucoup, l'est à double titre :

- d'une part, les déchets nous encombrant et il faut les retraiter.
- d'autre part, ils nous coûtent cher.

Que dire de plus ?

- qu'il nous appartient aujourd'hui d'assumer ce coût.
- qu'évidemment il est d'importance,
- qu'effectivement il eut été plus judicieux d'anticiper, dans les années passées, cette charge inévitable.
- que c'est à nous, élus, de démontrer l'importance d'adhérer à la revalorisation de ces déchets. C'est le dossier exhaustif de ce bulletin.

Pour régler au mieux ce problème, sans négliger les nombreux autres, il nous faut préparer le futur financier avec beaucoup de lucidité.

Mon équipe et moi-même sommes conscients de la charge supplémentaire que va représenter le traitement des déchets. Mais, plus que jamais, nous sommes déterminés à faire de Clairoix un village où la qualité de la vie ira croissant. Nous mettrons à profit toutes les possibilités qui nous seront offertes pour atteindre cet objectif.

La période estivale est proche. Pour certains, elle est synonyme de vacances et de voyages, pour d'autres non. Dans tous les cas, nous souhaitons à toutes et à tous de profiter au mieux de ces beaux jours qui vont nous être offerts.

Bon été, vive Clairoix !»

**Laurent PORTEBOIS,
Maire de Clairoix**

Bulletin d'informations municipales

Cette revue d'informations générales est offerte par la municipalité de Clairoix.

Réalisation, régie publicitaire et conception graphique sont confiées à



5, rue du Bataillon de France
60200 Compiègne
Tél : 03 44 38 06 16
Fax : 03 44 38 07 17

Directeur de la publication :
Laurent PORTEBOIS

Directeur de la rédaction :
Jocelyne MALARD

Rédaction, publicité, conception :
Lucien DJANI

✉ Adresser toute correspondance,
textes et photos à la mairie
de Clairoix

**Adresse Internet
de la mairie**

mairie.clairoix@wanadoo.fr

Sommaire

Éditorial du Maire	p 2
Réunion sur l'insécurité	p 4-5
Sportifs à l'honneur	p 6
Ordures ménagères	p 7
Travaux sur l'Aronde	p 8
Transports à la demande	p 9
Sécurité	p 9
Jumelage avec Dormitz	p 10
Sorties à Paris	p 11
Théâtre au village	p 12
Les Aînés de l'Aronde	p 13
Nos amis les chiens	p 13
Budget communal	p 14
Cent bougies pour Mme FAMECHON	p 15
Vie quotidienne	p 16
Numéros utiles	p 17
Clairoix pratique	p 18

Réunion sur la sécurité



Jumelage



Le Maire et M^{me}
FAMECHON,
notre centenaire



Travaux
sur
l'Aronde

I nsécurité

«Le problème de l'insécurité prend, dans notre pays, des proportions inquiétantes», avait Eric de VALROGER, Maire-Adjoint de Compiègne, délégué à la jeunesse et aux sports, invité lors de la soirée organisée par la municipalité, tout comme le Commandant de la brigade de gendarmerie de Choisy-au-Bac, l'Adjudant-Chef FOLLET.



La municipalité, en décidant de mettre en place une soirée consacrée à l'insécurité, a répondu à un réel besoin d'information. Preuve en fut la présence massive de Clairoisiennes et Clairoisiens, venus pour écouter, témoigner, s'exprimer.

L'ANALYSE DU MAIRE

Laurent PORTEBOIS, Maire de Clairoix et organisateur de cette soirée, recentrant le débat à plusieurs reprises, a livré son analyse de la situation :

«Face au problème de la montée de la délinquance, nous devons être fermes. Nous souffrons beaucoup de la délocalisation des grandes agglomérations. La délinquance, mais pas seulement juvénile, est en expansion. Nous ne pouvons plus, nous ne devons plus, accepter le saccage des bâtiments publics, les vols de voitures, les cambriolages dans les maisons. Je sais bien que tous les adolescents sont fragiles et que certains commettent des actes répréhensibles pour attirer l'attention sur eux. Les parents ont aussi leur part de responsabilité et il est utile de le rappeler ici. Pour lutter au mieux contre cette insécurité galopante, nous avons pris quelques mesures, qui portent leurs fruits : éclairage de nuit en continu, mise en place d'une surveillance nocturne de tous les bâtiments communaux, avec patrouille dans tous les quartiers de la commune.»

LE POINT DE VUE D'ÉRIC DE VALROGER

Exerçant professionnellement dans le secteur de la justice, Éric de VALROGER était qualifié pour exposer son point de vue sur la sécurité, au titre d'élu (Maire-adjoint, délégué à la jeunesse et aux sports, à Compiègne) :

«Le problème de l'insécurité, dans notre pays, prend des proportions inquiétantes. Il faut admettre que, faute de moyens adaptés, les institutions sont souvent en situation d'échec dans ce domaine. Mais il convient de rappeler que les jeunes délinquants ne constituent qu'une petite minorité, au sein de la population des jeunes. Il faut éviter tout amalgame



LA POPULATION

informée

hâtif entre jeunesse et délinquance. Il est impératif de canaliser les débordements de ces quelques jeunes qui, comme le soulignait Laurent PORTEBOIS, nous interpellent sur leur sort, en commettant des délits. En France, à ce jour, il y a environ 800 mineurs incarcérés. La prison, même si elle ne constitue pas toujours la meilleure des réponses, est nécessaire. Il paraît essentiel, dans l'avenir, d'accepter le principe de l'éducatif en milieu fermé. Car quand des mineurs délinquants, placés en milieu ouvert, fuguent dans les 24 heures suivant le début de leur placement, ils ont toutes les chances de s'enfoncer inexorablement dans la délinquance. Les parents de ces mineurs délinquants doivent être davantage responsabilisés. C'est bien souvent parce qu'ils ont délaissé leurs enfants que ces derniers sont confrontés à la justice. Ceux qui renoncent à leurs obligations de parents, doivent être punis. Il convient aussi de s'occuper avec fermeté et vigilance des primo-délinquants. Le simple vol de bonbons, pour une somme de trois Euros, doit provoquer une réponse de la justice. Faute de quoi, la récidive a toutes les chances de se produire !»

CONSEILS DE L'ADJUDANT-CHEF FOLLET

Commandant de la brigade de gendarmerie de Choisy-au-Bac, l'Adjudant-Chef FOLLET était au rang des invités.

Il ne s'est pas exprimé sur le fond du problème, car tenu à la réserve imposée par sa fonction, mais sur la conduite à tenir, par chaque citoyen, face à la délinquance :

«Les personnels de notre brigade territoriale veillent sur la sécurité de 19 000 habitants.

Globalement, nous avons eu à faire face à une augmentation de 10% de la délinquance, en tous genres. Les conseils que je suis

en mesure de donner à la population sont simples : faites remonter l'information jusqu'à nous, à chaque fois que vous avez connaissance d'un acte délictueux. Même si, pour des raisons qui vous sont propres, vous ne souhaitez pas porter plainte, avertissez malgré tout la brigade : 03 44 85 27 42. Ne craignez surtout pas de passer pour un délateur. À la brigade de Choisy-au-Bac, nous avons à traiter 15 déclarations environ par jour. Cela est très lourd à gérer, mais c'est le seul moyen de lutter efficacement contre la délinquance, par des recoupements. Je rappelle, car cela est peu connu ou trop souvent oublié, que tout citoyen a autorité pour interpellier un délinquant. Ne dénigrons pas trop les jeunes. Ceux qui commettent des délits sont une partie infime de notre jeunesse et, parmi eux, certains ont perdu tout repère dans cette société qu'ils ne comprennent pas. Le rôle des parents n'est pas simple, mais il doit être assumé sans faille.»

Parmi le public, beaucoup de réactions, souvent pleines de bon sens, ont été observées. telle celle de ce citoyen, en écho aux propos de l'Adjudant-Chef FOLLET : «Certains jeunes sont à l'origine de problèmes. Mais si l'on veut qu'ils nous respectent, il faut commencer par les respecter. Trop d'adultes l'oublient !»

À méditer !!



L'année 2001, sur le plan sportif, a été bonne.

**La remise des prix aux meilleurs des athlètes locaux
Fa démontré...**

Bruno LEDRAPPIER, adjoint aux associations, a présenté et rendu hommage aux meilleurs sportifs locaux de la saison écoulée.

À ses côtés, le Maire, Laurent PORTEBOIS, et le Conseil municipal, ont procédé à la remise des trophées.

Le palmarès

Archers (Président Jean-Pierre LECOMTE) :

- Hélène PAYEN (junior) : médaille d'or aux championnats de Ronde et de l'Oise (salle, Beursault et fédéral), médaille de bronze au championnat de ligue (Beursault).

- Corinne DUTRIAUX (senior) : championne de Ronde (salle et fédéral), médaille de bronze aux championnats de Ronde (Beursault) et de l'Oise (en salle et fédéral).

- Cédric LECOMTE (senior) : médaille d'or aux championnats de Ronde (tir en campagne, FITA et fédéral), médaille d'argent aux championnats de l'Oise (tir en campagne et Beursault) et de Ligue, médaille de bronze au championnat de Ronde (Beursault). Participation aux championnats de France : 4^e au Beursault, 18^e au tir en campagne.

Basket (Président Gérard PISSY) :

- équipe poussins mixte : championne de l'Oise

- David SOYER :

entraîneur bénévole des jeunes de toutes catégories, depuis des années

- Stéphanie CARDOT :

Capitaine des seniors filles, elle a formé une équipe qui obtient de bons résultats

Bicross (Président Bruno QUÉGEBEUR) :

- Benoît QUÉGEBEUR (cadet) : champion de Picardie, 2^e aux 1/4 de finale du championnat de France BMX (qualifié en finale), 18^e pilote de France, 1^{er} en catégorie cadets, entraîneur des plus jeunes pilotes du club

- Mathieu VERBECK (minime) : 3^e du championnat de Picardie, qualifié pour la 1/2 finale du championnat de France.



Boule Amicale



de Clairoux

(Président

M. DOUAILLE) :

- Yves CLASSE : meilleur sportif, champion des jeux modernes, en tête-à-tête (4^e division) et vétérans (Oise et Régional), 50 années de fidélité à la BAC.

Football-Club

(Présidente M^{me} NAVEZ) :

- équipe moins de 13 ans (15 joueurs) : 1^{re} de sa division en championnat



Mise à l'honneur

La Commission d'animation de Clairoux a honoré trois personnes pour leur dévouement, leurs résultats et leur bénévolat :

- Georges ANCELLIN : ancien Président du Football-Club

- David ALA VOINE : deux fois champion de France de bicross., 1/2 finaliste du championnat de France, 4^e au championnat d'Europe, 4^e au championnat du Monde de BMX, à Louisville (USA), le 31 juillet 2001

- Pascal SUIDEM : photographe dévoué et disponible, il est le témoin de nos festivités.



Pour rappeler quelques informations fournies lors de la réunion publique du 24 mai dernier, ce dossier fait un point complet sur ce qu'il convient de retenir sur le sujet.

En premier lieu, il faut savoir que la loi du 15 juillet 1975 a confié aux communes et groupements de communes la charge d'éliminer les déchets ménagers.

Cette loi a ensuite été actualisée le 13 juillet 1992, prévoyant :

- la suppression des décharges dès le 1^{er} juillet 2002
- l'instauration d'une taxe sur la mise en décharge
- le droit à l'information du public
- l'élaboration de plans départementaux d'élimination des déchets ménagers
- l'incitation au recyclage des emballages

En ce qui concerne les emballages

Un décret du 1^{er} avril 1992 oblige les producteurs de produits conditionnés destinés à la consommation ou l'utilisation par les ménages de pourvoir à la reprise des emballages ou d'apporter une contribution financière à un organisme (appelé Éco-emballages) chargé d'aider les collectivités locales à mettre en place et développer la collecte sélective et la valorisation des déchets d'emballages ménagers.

La CCRC gère les ordures ménagères

Depuis le 17 décembre 1998, la CCRC (Communauté de Communes de la région de Compiègne) a été chargée par les communes concernées de gérer les ordures ménagères. Cette disposition a pour objectif d'unifier les services et d'atteindre ainsi une économie d'échelle.

PRODUCTION DE DÉCHETS

En 1967

260 kg par an/habitant

35 kg d'encombrants

En 1997

520 kg par an/habitant

75 kg d'encombrants

Une nouvelle organisation est en cours, concernant la collecte des déchets ménagers, avec redéfinition de la fréquence et des circuits de ramassage.

La mise à disposition de nouveaux équipements entraînera des changements au niveau de la nature des déchets collectés : verre et déchets

verts ne seront plus ramassés en porte-à-porte.

Vers un nouveau comportement

Nous devons tous nous familiariser avec le tri de nos déchets et prendre conscience que notre geste protège l'environnement.

Le geste de tri n'est pas neutre, car le collecteur peut refuser les bacs contenant plus de 15% de déchets mal triés.

ÉVOLUTION DU COÛT DE LA GESTION POUR CLAIROIX

Année 2000 : 781 012 F

Année 2001 : 842 469 F

Prévision 2002 : 881 266 F

Prévision 2005 : 1 019 967 F

Répercussions pour les Clairoisiens

Pour financer son service de gestion des ordures ménagères, la CCRC va

s'appuyer sur trois sources de revenus : les subventions de l'État et de la Région, les aides d'Éco-emballages et la participation des contribuables.

Or, jusqu'à présent, les contribuables de Clairoix n'avaient pas à supporter la taxe sur les ordures ménagères, qui était prise en charge intégralement par le budget de la commune.

Cette situation a changé : la CCRC va taxer les contribuables des 14 communes qui la composent. Et les personnes habituellement exonérées devront payer la taxe sur les ordures ménagères.

COLLECTE SÉLECTIVE

Population desservie

54 654 habitants

(dont 1 952 pour Clairoix)

TONNAGE DES DÉCHETS

36 314,10 tonnes

(dont 1 045,63 pour Clairoix)

Votre avis d'imposition, pour les taxes foncières de l'année 2002, comprendra des notions nouvelles...



Grâce aux travaux
entrepris sur l'Aronde,
il n'y a pas eu
d'inondations dans la
commune
cette année.
Malgré tout, les
pompes ont été
activées en mars,
ceci pour protéger de
la montée de l'Oise.
Une baisse significative
(40 à 50 cm)
a été obtenue depuis
cette opération.



Environnement

PETITES PLANTES deviendront grandes, si...

La municipalité poursuit une action constante, notamment en matière d'amélioration de l'environnement. La mise en place des dernières plantations, rue de la Poste et route de Roye l'atteste. Malheureusement, on déplore le manque de civisme de certains : des plantations (arbres, arbustes et fleurs), au nombre de 75, nous ont été dérobées ces derniers temps.

**C'est une manière peu convenable
de fleurir son jardin aux frais de la commune.**

Un appel à la plus grande vigilance est lancé en direction de la population, qui peut avertir les services de la mairie ou de la gendarmerie si elle assiste à un vol de plantations. Car il est clair que ces arbres, arbustes et fleurs sont payés avec les impôts locaux.

C'est votre argent qui est volé !

T **ransport à la demande** **CE QU'IL** faut savoir

Depuis le 2 décembre 2000 un service de transport en commun, géré par la Communauté de Communes de la Région de Compiègne, fonctionne sur les communes de Jaux, Venette, Margny-lès-Compiègne et Compiègne. Ces TIC (Transports Inter Communaux) sont organisés autour de trois lignes, sur lesquelles des minibus effectuent des rotations desservant des pôles générateurs de trafic.

Pour les communes non desservies par les TIC, la CCRC a décidé de mettre en place un service de transport à la demande avant le début de l'année 2003.

L'objectif de ce service est d'adapter l'offre de transport à la demande réellement exprimée, en permettant de desservir des zones peu denses.

Les transports demandés seront effectués par des taxis, pour le prix d'un billet de TIC, à savoir un Euro actuellement.

Pour bénéficier de ce service, il faudra en faire la demande une journée à l'avance auprès d'un opérateur téléphonique et, surtout, respecter les lieux de ramassage et les horaires prédéfinis. Il n'y aura pas de ramassage en porte à porte ni d'horaires à la carte.

Pour Clairoix, les lieux de ramassage seront les suivants :

voirie Nicole, rues du Bac à l'aumône, Germaine SIBIEN, de la Bouloire et des Ouinels, écoles et établissements BRION.

Au départ de Clairoix, quatre destinations sont envisageables : gare de Compiègne, centre ville de Compiègne, Centre hospitalier, piscine-patinoire de la ZAC de Mercières.

Sécurité

LA RUE DES ÉTANGS en sens interdit

Pour des raisons de sécurité, un arrêté municipal a été pris par le Maire, Laurent PORTEBOIS, qui interdit la circulation (hormis aux riverains) rue des Étangs.

Des accidents ont été évités de justesse par les chauffeurs de l'entreprise BRION, au débouché de cette voie, à cause de véhicules y arrivant à toute allure.

Un appel au civisme est lancé aux automobilistes qui continuent d'emprunter cette rue, ne respectant pas le sens interdit. Les gendarmes de la brigade de Choisy-au-Bac veillent et n'hésitent pas à verbaliser.

Qu'on se le dise !

QUATRE «STOP» pour quoi faire ?

Au carrefour des rues Alexis de TOCQUEVILLE et J.P. PINCHON, l'implantation de quatre panneaux «Stop» mérite des explications, car elle a fait beaucoup parler.

Pour assurer la sécurité dans cette zone, l'aménagement d'un rond-point «franchissable», comme celui de la rue de Bienville, avait été envisagé. Mais l'implantation des réseaux ne le permettait pas. Il restait la solution des panneaux «Stop». Les installer sur une seule des deux rues aurait favorisé la vitesse sur l'autre voie. Nous risquons de nous retrouver devant les mêmes problèmes de vitesse excessive que rue du Général de GAULLE. C'est pour cette raison que nous avons adopté ce système dit «à l'américaine».

À charge pour chacun de le respecter !

Jumelage

CRÉATION du Comité Clairoix-Dormitz

Après dix années de jumelage entre Clairoix et Dormitz (Allemagne), un Comité a été créé, sur la base de nouveaux projets.

Jusqu'à présent, il s'agissait de simples échanges, réalisés dans le cadre d'associations sportives locales (Tennis, Football-Club) et entre les Sapeurs-Pompiers des deux villages. De nombreux liens d'amitié ont ainsi consolidé les relations entre les deux communes.

Dans le contexte nouveau imposé à l'Europe, ces relations doivent prendre une dimension supérieure. Dans cette optique, un Conseil d'Administration a été constitué. Il étendra son activité vers le domaine culturel, dirigeant tout particulièrement ses efforts vers la jeunesse et la barrière linguistique.



Composition du Conseil d'Administration

Président : Henri LESOIN

Vice-Président : Jean-Louis GABRIEL

Secrétaire : Annette PELLARIN

Secrétaire-Adjointe : Denise NAVEZ

Trésorier : Jean-Louis MILLET

Trésoriers-Adjoints : Patrick PETIT et Maurice STASSIN



Profitant du «pont» de l'Ascension, une cinquantaine de clairoisiens sont partis, en mai, à la découverte de la Franconie.

Les habitants de Dormitz nous attendaient avec impatience et leur accueil fut, comme toujours, très convivial et très chaleureux.

Les cérémonies du dixième anniversaire de jumelage CLAIROIX/DORMITZ ont été l'occasion de plusieurs manifestations. Ce qui a permis aux membres du Comité de Jumelage nouvellement créé de rencontrer leurs homologues allemands.



Salon Martine coiffure dames

03 44 83 14 12

**Vente de bijoux fantaisie, foulards,
cravates**

Produits de beauté René GARRAUD

Ouverture : du mardi au jeudi 9h/12h et 14h/18h,

Mont-Ganelon

ESPACE
naturel sensible

Le SIVU (syndicat intercommunal à vocation unique)

Le SIVU a été créé le 2 septembre 1991, afin de préserver et mettre en valeur le site du Mont-Ganelon, classé «Espace naturel sensible», qui représente une superficie de 530 ha.

Tous les véhicules motorisés sont interdits sur ce site. Des opérations menées par la brigade du poste à cheval de Compiègne et les délégués du SIVU conduisent à des amendes de 135 euros.

Les propriétaires voulant accéder à leurs parcelles doivent demander l'autorisation en mairie, renouvelable annuellement.

Sorties

VISITE
au salon de l'agriculture



**SECTEUR PROFESSIONNEL
DE L'ELEVAGE**



Organisés par la municipalité, en février pour le Salon de l'Agriculture et en mai pour la Foire de Paris, ces déplacements ont été très appréciés

PROMENADE
à la Foire de Paris

La Compagnie théâtrale «Simple prétexte», venue de Compiègne, a interprété «Vacances de rêve», de Francis JOFFÉ, le 13 janvier dernier, devant un public enthousiaste et dense



**PHOTOS :
PASCAL
SUIDEM**

NOUVEAU

**SNACK DE LA PAIX
À CLAIROIX**

**RN 32
Ancienne
station ELF
Tél. 03 44 90 02 68**

**Ouvert du lundi
au samedi
de 11h à 21h30**

PROMO

**ANDOUILLETTE
+ FRITES
+ BOISSON***

**5
euros**

FRITERIE

*1/4 de vin ou une bière ou un soda

LES ÂNÉS DE L'ARONDE Associations

ont un nouveau bureau

Changement de bureau, au sein des «Aînés de l'Aronde» : Présidente Éliane PETITPAS, Vice-Présidente Jeanne LEFÈVRE, secrétaire Lucette ZENI, secrétaire-adjointe Suzanne DECHASSE, trésorière Line COULON, trésorière-adjointe Yvette GRABIANSKI. Bon courage à toutes !



La présidente : Éliane PETITPAS

Une partie des membres du Conseil d'Administration

Nos amis les chiens

Toutes les générations, et donc pas forcément les aînés, aiment la compagnie des chiens. Il convient toutefois de ne pas laisser ces charmants animaux de compagnie errer sur la voie publique.

La réglementation est en effet très stricte en la matière. Si le maître est connu, il est passible d'une amende forfaitaire ou majorée, qui vient sanctionner l'infraction de divagation. Cette infraction est punie comme une infraction de deuxième catégorie.

Le montant de l'amende qui sera prononcé par le Tribunal de Police pourra atteindre 150 euros (1 000 F).

Un animal domestique doit être sous la surveillance effective de son maître. Il doit se trouver à portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, comme le sifflet ou le collier électrique.

Compte tenu des accidents provoqués par certains chiens errants, les maires sont de plus en plus sévères avec ces derniers.

En cas de non identification de l'animal, il faut savoir que tout chien qui divague peut être euthanasié au bout de huit jours.

Prenez bien garde !

PRÉCAUTIONS à prendre

FATIGUÉE D'OUVRIER VOTRE PORTE... ?

... nous avons la solution... !

Motorisations de portes et portails

Pour toute installation

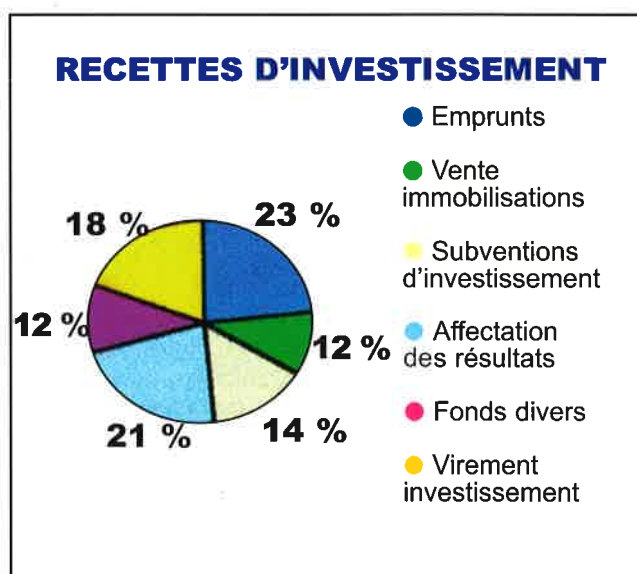
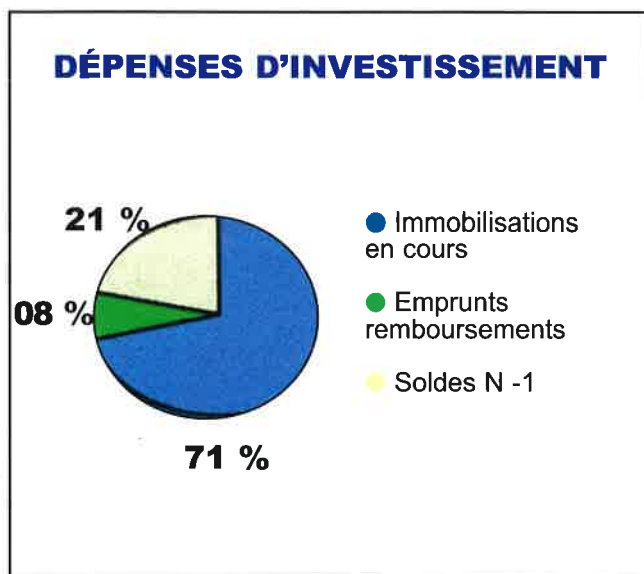
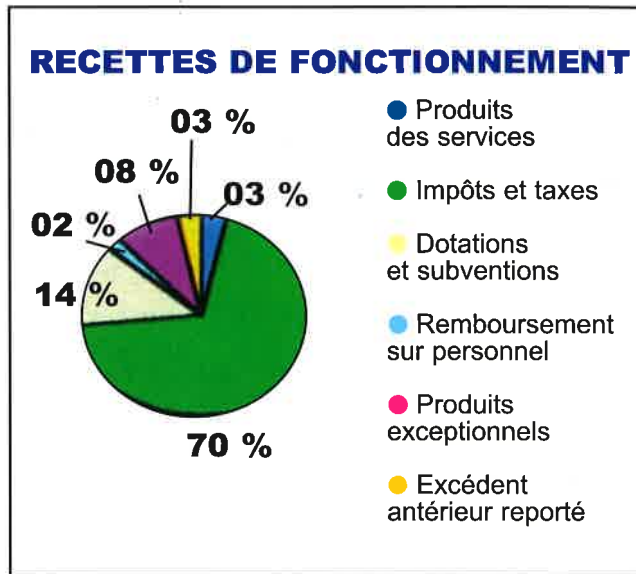
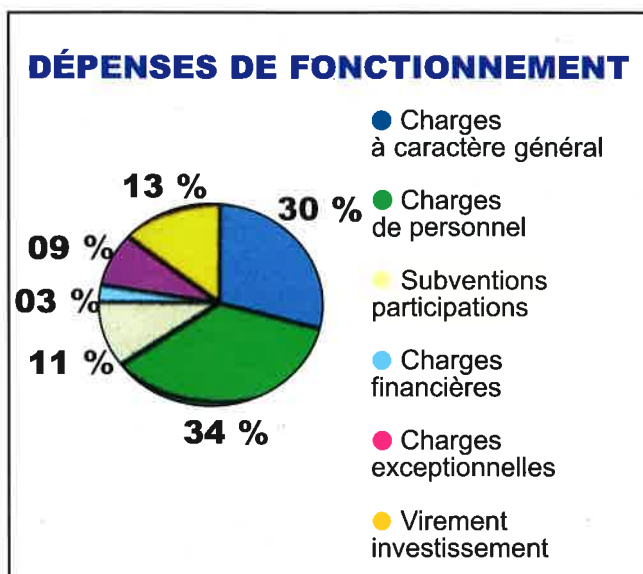
- 10%

offerts par les Ets Bruno Ledrappier

Ets Bruno LEDRAPPIER
*Electricité - Automatismes
Assistance dépannage*

7 rue du Général De Gaulle
60280 Clairoux

Tél. 03 44 83 05 09
Fax : 03 44 83 37 76



FISCALITÉ 2002

Comparatif du taux des taxes

Intitulé	Clairoix	Moyenne CCRC
Taxe d'habitation	4,92 %	6,64 %
Foncier bâti	8,65 %	12,07 %
Foncier non bâti	31,86 %	37,56 %
Taxe professionnelle	5,48 %	6,60 %

On remarque, à la lecture de ce tableau, que la fiscalité à Clairoix est inférieure à la moyenne des 14 communes de la CCRC (Communauté de Communes de la Région de Compiègne)

Longévité

CENTENAIRE

et fière de l'être

Née à Chevincourt, le 16 janvier 1902, Yvette BELLET, dont les parents s'appelaient Jeanne et Léonard (un boucher), était l'aînée d'une famille de cinq enfants. Elle s'est mariée à Édouard FAMECHON en 1923.

Le couple s'est installé à Clairoix en 1962, après avoir passé de longues années à Thourotte, où Édouard était employé de bureau, à la Compagnie de Saint-Gobain. Deux enfants sont nés : Jean en 1923, René en 1940. Ils ont donné à leurs parents six petits-enfants, puis sont venus sept arrière-petits-enfants et deux arrière-arrière-petites filles.

Le Maire de Clairoix, entouré de plusieurs membres de son équipe municipale, a rendu un vibrant hommage à cette alerte centenaire : «Yvette FAMECHON, vous avez été très éprouvée par les guerres de 14/18 et 39/45, mais votre courage et votre dynamisme vous ont permis de réussir à surmonter les épreuves. Autonome jusqu'à l'âge de 96 ans, vous avez souvent esquissé quelques pas de danse avec les autres anciens de la commune. Vous avez souhaité rester vivre à votre domicile, par souci de liberté, en supportant les contraintes de ce choix indiscutable. Excellente mère de famille, vous avez su entourer vos enfants et tous vos petits-enfants d'affection. Leur présence aujourd'hui prouve qu'ils savent le reconnaître. Mon Conseil municipal et moi-même vous assurons de notre soutien et vous souhaitons de continuer à vivre paisiblement à Clairoix.»

Ayant tenu ses aimables propos avec une intense émotion, Laurent PORTEBOIS remettait ensuite à Yvette FAMECHON un extrait d'acte de naissance. Celle-ci le lut avec intérêt et attention, tandis que se préparait le verre de l'amitié, levé à l'aïeule.

Le fils cadet de la centenaire, René, prenait à son tour la parole, offrant à chaque membre de la famille un livret illustrant la longue vie de sa maman. Puis il rendit un sincère hommage aux personnels de l'association en charge du confort et de la santé d'Yvette FAMECHON (ASDAPA), pour la bonne volonté et les qualités humaines manifestées au quotidien.



La réglementation sur les constructions

Formalités pour la déclaration de travaux

Différentes pièces sont à fournir, dont la liste figure sur l'imprimé de déclaration de travaux.

Adresser ce dossier en trois exemplaires à la mairie du lieu des travaux, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, ou contre reçu, si vous le déposez.

Suite au dépôt de votre demande, votre déclaration est affichée en mairie dans les huit jours suivant sa réception. Elle indique la date à partir de laquelle les travaux peuvent être exécutés en l'absence d'opposition. À compter de cette dernière date, et pendant deux mois, l'exemplaire affiché doit indiquer l'absence d'opposition aux travaux et, lorsqu'il y a lieu, les prescriptions imposées.

Dès la date à partir de laquelle vous pouvez commencer les travaux, affichez sur le terrain la mention de non-opposition ou la notification de prescriptions. L'affichage est obligatoire pendant au moins deux mois ou pendant toute la durée du chantier, si elle excède deux mois. Si vous n'observez pas cette formalité, vous risquez une amende.

Dans les communes disposant d'un plan d'occupation des sols approuvé, la décision d'opposition ou de prescription est généralement prise par le Maire, au nom de la commune.

Dans les autres communes, elle est prise au nom de l'Etat soit par le Maire, soit par le Préfet dans certains cas particuliers. Dans tous les cas, la décision doit être motivée.

Elle vous est notifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

La mention de notification de la prescription est portée sur les déclarations affichées en mairie et sur le terrain.

La pose d'une clôture est-elle soumise à autorisation ?

Une clôture sert à enclore un espace, souvent à séparer deux propriétés (propriété privée et domaine public ou encore deux propriétés privées).

Le droit de clore est reconnu, par un article du Code Civil, à tout propriétaire de terrain, sous réserve de ne pas supprimer ou rendre incommode l'exercice de servitudes légales ou conventionnelles (droit de passage, écoulement des eaux) ou de ne pas occasionner de trouble excédant les inconvénients normaux de voisinage. Depuis 1986, édifier une clôture n'est plus soumis à autorisation d'urbanisme. Mais, selon sa nature et sa situation, peut être subordonnée à déclaration préalable.

Nature des travaux visés par le régime déclaratif

Création ou modification d'ouvrages correspondant à la définition de clôture : murs, portes, portails, ouvrages à claire-voie, en treillis, pieux, palissades, grilles, grillages, herses, barbelés.

Ne sont pas concernés : les clôtures ne constituant pas des ouvrages (haies vives, fossés), les ouvrages délimitant les espaces d'une même unité foncière, les clôtures ayant fait l'objet d'une autorisation d'urbanisme : permis de construire, autorisation de camping, autorisation d'installation ou travaux divers (les demandes tenant lieu de déclaration), les clôtures habituellement nécessaires à l'activité agricole ou forestière, quelle que soit la situation de la commune.

Champ d'application territorial du régime déclaratif de clôture

La construction d'une clôture est soumise au régime déclaratif dès lors qu'elle est projetée :

- sur le territoire d'une commune dotée d'un Plan d'occupation

des sols (POS) rendu public ou d'un plan local d'urbanisme (PLU) approuvé

- dans un ancien périmètre sensible ou dans une zone de préemption ou faisant l'objet de mesures de protection au titre des espaces naturels sensibles des départements

- dans une commune inscrite sur une liste dressée par arrêté préfectoral, sur proposition ou après consultation du Maire

Procédure de déclaration

La déclaration de clôture est formulée sur le même imprimé que celui de la déclaration de travaux. Cet imprimé est disponible en mairie, où la déclaration doit être déposée, accompagnée d'un plan de situation du terrain, d'un plan d'implantation du projet et d'un croquis faisant apparaître les dimensions et la nature des matériaux utilisés. L'instruction est identique à celle de la déclaration de travaux. Le délai d'instruction est d'un mois, éventuellement porté à deux mois lorsque le projet est soumis à un régime d'autorisation ou à des prescriptions dont l'application est contrôlée par une autorité autre que celle compétente en matière d'urbanisme (situation du projet dans le périmètre de protection d'un monument historique, par exemple).

La décision est soit :

- positive: les travaux peuvent être entrepris conformément à la déclaration ou assortis des prescriptions pour des motifs d'urbanisme ou d'environnement;

- négative: un refus est opposé au projet de clôture. Il doit alors être motivé.

Déclaration préalable

Est soumise à déclaration préalable l'édification :

- des clôtures situées dans les communes couvertes par un plan d'occupation des sols (POS) dès sa publication,

- des clôtures situées dans les communes inscrites sur une liste dressée par un arrêté préfectoral, sur proposition ou après consultation du Maire

- des clôtures qui se trouvent dans un ancien périmètre sensible ou dans une zone de préemption ou faisant l'objet de mesures de protection au titre des espaces naturels sensibles du département.

Ne sont pas soumises à déclaration préalable les clôtures nécessaires à l'activité agricole ou forestière.

Composition du dossier

Le dossier joint à la déclaration comprend un plan de situation du terrain, un plan sommaire des lieux comportant l'implantation de la clôture projetée, un croquis de la clôture faisant apparaître sa dimension et la nature des matériaux à utiliser.

Où déposer la demande ?

Déposez la déclaration (dossier en trois exemplaires) à la mairie. Quand le plan d'occupation des sols (POS) est approuvé, le Maire est compétent pour instruire et prendre la décision de prescription ou d'opposition.

Le délai d'instruction est d'un mois, porté à deux mois quand il faut consulter un service ou une commission. La demande d'autorisation d'occuper le sol, qui contient les prescriptions pour les clôtures, tient lieu de déclaration de clôture.

Mairie : 03 44 83 29 11

Lundi : 14h/17h. Mardi, jeudi, vendredi et samedi : 8h45/11h30.

Mercredi : 8h45/11h30 et 14h/17h

Gendarmerie : 03 44 85 27 42 (Choisy-au-Bac)

Sapeurs-Pompiers : Chef de Centre, M. CIVELLI Jean-Marie : 03 44 83 09 28 ou le 18.

SAMU : faire le 15

Dispensaire : 03 44 83 05 27 M^{me} ROUSSEL, infirmière, reçoit le lundi de 13h30 à 16 heures.

La Poste : 03 44 83 25 14 et 03 44 83 34 33

Association d'aide et soins à domicile : 03 44 40 25 83 et 03 44 40 29 73

Eau : Société Lyonnaise des Eaux / DUMEZ : 03 44 92 20 90

S.I.C.A.E. de l'Oise :

- Compiègne : 03 44 86 31 31

- Thourotte : 03 44 76 20 01

Cabinet médical : Docteurs LAVALARD, LEBLOND et DELEMARRE

12, rue du Marais : 03 44 90 42 42

Pharmacie : M^{me} FIEVÉ

22, rue de l'Aronde : 03 44 83 29 00

Vétérinaire : D^r VINCENT

11, rue Marcel Bagnaudez : 03 44 83 38 25

Kinésithérapeutes : Michel CHANTEAU et Arnaud ROLLET

10, rue Germaine Sibien : 03 44 83 32 74

Infirmiers à domicile : Martine BARBOTIN : 03 44 40 44 74

Éric BAUDUIN : 03 44 76 04 15

Pédicure : Marie-Pierre ROLLET, soins à domicile : 03 44 20 61 61

Pour téléphoner en mairie

Le numéro officiel de la mairie de Clairoix est le 03 44 83 29 11.

Toutefois, si vous désirez obtenir un correspondant particulier,

vous pouvez le joindre en composant :

- M. Laurent PORTEBOIS, Maire : 03 44 83 66 16

- M^{me} Jocelyne MALARD, Adjointe : 03 44 83 66 15 (finances, communication)

- M. Roland VENDERBURE, Adjoint : 03 44 83 66 11 (travaux)

- M^{me} Maryse MARTEAU, Adjointe : 03 44 83 66 13 (affaires sociales)

- M. Bruno LEDRAPPIER, Adjoint : 03 44 83 66 14 (associations, environnement)

- M^{me} Annette PELLARIN, Adjointe : 03 44 83 66 12 (affaires scolaires, jumelage)

HALTE AUX NUISANCES SONORES

Pour respecter son voisinage, en premier lieu, il convient de réduire sensiblement l'intensité du bruit dès 22 heures. De plus, les travaux de jardinage et bricolage réalisés à l'aide d'outils et appareils bruyants, tels que tondeuses et perceuses, doivent l'être dans les créneaux suivants : en semaine : de 8 h à 12 h et de 14 h à 19 h, les dimanches et jours fériés de 9h30 à 13 heures

Merci de respecter cette réglementation.

Par ailleurs, ne laissez pas vos chiens aboyer de façon intempestive, ce qui porte atteinte à la tranquillité de votre voisinage et peut donner lieu à des sanctions pénales.

Infos pratiques

Ramassage des ferrailles

L'entreprise FLANDRIN procèdera au ramassage des ferrailles jeudis 5 septembre et 5 décembre.

N'oubliez pas de déposer les ferrailles la veille au soir.

Collecte EMMAUS

L'association EMMAUS de Beauvais poursuit ses activités en faveur des plus démunis, en les aidant financièrement en cas d'urgence et en leur permettant de s'équiper à moindre coût. Sur simple appel, elle procède à l'enlèvement de meuble, literie, électroménager, livres, linge, bibelots, etc.

**Contact : 5 rue SÉNÉCHAL
60000 Beauvais 03 44 05 27 83**

**N'oubliez pas le prochain
marché de Clairoix :
dimanche 16 juin**

État civil

BIENVENUE À EUX

- Azilys NUNES02 janvier 2002
- Simon LÉGER05 janvier 2002
- Nina LEBRUN28 janvier 2002
- Camille MASSE12 février 2002
- Justin SCHEIRLINCK22 février 2002
- Gauthier GUÉRIN03 mars 2002

- Anaïs JARDIN12 mars 2002
- Julien BASSETTI07 avril 2002
- Kenza LESHAF07 mai 2002
- Ruben DURAND13 mai 2002
- Anne-Sophie BERTIER15 mai 2002
- Clément ETRILLARD20 mai 2002

ILS NOUS ONT QUITTÉS

- Bérangère CHERON, épouse CRESSIOT 09 février 2002
- Nicolas ZALEWXXI 14 février 2002
- Jacques LALLOUETTE 24 avril 2002



L'Embellie
**SPÉCIALITÉS DE
BOUILLABAISSE ET BOURRIDE**
8, rue de l'Aronde - 60280 Clairoix - 03 44 83 43 85
RESTAURANT FERMÉ DIMANCHE SOIR ET LUNDI - TERRASSE

Centre de loisirs

Le centre de loisirs, réservé aux enfants de 4 à 14 ans, fonctionnera du lundi 1er juillet au vendredi 26 juillet 2002.

Les inscriptions auront **OBLIGATOIREMENT** lieu au secrétariat de la mairie, à partir du samedi 15 juin et jusqu'au samedi 29 juin, aux heures d'ouverture. Elles se feront selon les priorités suivantes :
- d'abord les enfants domiciliés à Clairoix
- ensuite les enfants de l'extérieur scolarisés dans la commune

**Le maximum d'inscriptions
a été fixé à 150**

Centre communal d'action sociale

M^{me} Maryse MARTEAU, Maire-Adjoint, reçoit le samedi matin, sur rendez-vous. S'adresser à l'accueil de la mairie.



Charcuterie - Traiteur
MOPTY Francis
4, rue du Général de GAULLE
60280 Clairoix
Tél. : 03 44 83 35 16
Fax : 03 44 90 10 67

LES CHIENS ROUGES



RESTAURANT BRASSERIE TRAITEUR

10, rue Emerson White
60150 MELICOCQ

Fermé le dimanche soir
et le lundi

Tél : 03.44.96.08.44 & Fax : 03.44.96.08.43

Salon Beauregard

21, rue de Harlay Tél. 03 44 23 36 67
60200 Compiègne



Fauteuils massants
Spécialité chignons
Service climazon

CMO

Route de Roye - B.P. 14 - 60328 Clairoix CEDEX
Tél. 03 44 83 51 51 - Fax 03 44 90 09 45

TOUS LES MATÉRIAUX POUR LA CONSTRUCTION

Agrégats - Produits Béton - Armatures Préfabriquées
Produits Plastique - Assainissement - Bois de Charpente
Panneaux - Couverture - Menuiserie - Isolation
Environnement - Carrelage - Outillage - Etanchéité

SALLE EXPOSITION - DEVIS GRATUIT

s.a. Lucien BRION

Première Société Picarde de Recyclage

Ferrailles - Métaux non ferreux

Vieux papiers - Broyage de voitures

Matériel et fer de réemploi

Tôle de bardage

CERTIFICATION PROFESSIONNELLE QUALIREC

288, rue de la République - Clairoix
60200 Compiègne

Télécopie : 03 44 83 29 09

tél. 03 44 83 24 44

TEIXEIRA
Transports
Affrètements
CLAIROIX - Tél. : 03 44 83 27 28 - Fax : 03 44 83 05 40

le camus



CHAUFFAGE - VMC - SANITAIRE
INSTALLATION ET ENTRETIEN

227, rue de la République

60280 Clairoix

Tél. 03 44 90 26 00

Fax. 03 44 90 19 39

e-mail le-camus@wanadoo.fr

RESTAURANT
PALAIS DE CLAIROIX
富麗宮
Spécialités
Chinoises et Thaïlandaises
Plats à Emporter
Tél. : 03 44 90 10 74
227, Rue de la République
60280 Clairoix - RN 32 (300 M de l'Intermarché)

INDEX DES ANNONCEURS

• BLEUET, Compiègne, Noyon	4e couv	• Els BRION RN 32	3e couv	• Mopy, charcutier-traiteur, 4 rue du G. de Gaulle	page 18
• Bruno LEDRAPPIER, 7 rue du Gal de Gaulle	Page 13	• Le Camus, 227 rue de la République	3e couv	• Riche et Sébastien, RN 32	4e couv
• CMO route de Roye	3e couv	• L'Embellie, restaurant, 8 rue de l'Aronde	page 18	• Salon Beauregard 21 rue de Harlay, Compiègne	3e couv
• CONTINENTAL RN 32	4e couv	• Le Palais de Clairoix, restaurant, RN 32	3e couv	• Salon Martine 10 rue Saint-Simon	p 12
		• Les Chiens Rouges, restaurant-traiteur,		• Snack de la Paix RN 32	p 10
		10 rue Emerson WHITE, Melicocq	3e couv	• Transports TEIXEIRA 70 rue de la Poste	4e couv

BLEUET SERVICE



TV - HIFI - VIDEO - ELECTROMENAGER - ANTENNES

TÉLÉPHONE SAV 03 44 38 62 60

NOYON

03 44 44 13 74

COMPIEGNE

03 44 38 62 62

Le service Alain BLEUET : même en allant ailleurs on devient client chez **ALAIN BLEUET**. La preuve p: us de 6 000 appareils de toutes provenances sont dépannés chaque année par nos techniciens**. Nos appareils de 2^e choix et occasion sont garantis 6 mois et ne sont disponibles que dans la limite des stocks.

RS Riche & Sébastien

MATÉRIELS ET FOURNITURES POUR L'INDUSTRIE ET LE BATIMENT

Produits sidérurgiques • Quincaillerie • Outillage • Chauffage • Sanitaire • Gaz

COMPIEGNE

Route Nationale 32 - BP 9 Clairoix 60328 Compiègne Cedex
Tél. : 03 44 90 47 47 - Télécopie : 03 44 90 47 30

BEAUVAIS

ZAC de Ther - Rue Arago - 60000 Beauvais
Tél. : 03 44 05 29 60 - Télécopie : 03 44 05 10 71

Internet www.riche-et-sebastien.fr

Carrelage et Sanitaire Conseils

Carbain



Continental

PNEUS SNC

Usine de Clairoix

B.P 6

60328 CLAIROIX CEDEX

☎: 03.44.40.70.70